Autorisation n° 198 / 2018

Parc national des Ecrins

Autorisation pour activité

Pétitionnaire : Réserves naturelles de France
Adresse : 2 Allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon
Nature de la demande : *Pénétration dans la Réserve intégrale de Lauvitel*
Localisation : *Commune de Bourg d'Oisans*
Dossier suivi par : *Annick Martinet*

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Ecrins,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331-16 et R331-54 ;

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins et notamment son article 15-II ;

Vu le décret n°95-705 du 9 mai 1995 de création de la réserve intégrale de Lauvitel et notamment son article 11-2° ;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Ecrins et notamment son chapitre D objectifs 1 et 2 ;

Vu le plan de gestion 2012–2015 de la réserve intégrale approuvé par résolution n° 07/2012 du conseil d'administration du 9 mars 2012 ;

Considérant que les activités décrites dans la demande sont conformes aux dispositions des textes susvisés ;

Arrête :

Article 1 : dans le cadre des autorisations mentionnées aux articles sus-visés, je donne l'autorisation à M. Nicolas Debaive (Réserve Naturelles de France) de pénétrer dans la réserve intégrale de Lauvitel, sur la commune de Bourg d'Oisans, dans le coeur du parc national des Ecrins. Cette pénétration est réalisée dans le cadre du programme national de suivi dendrométrique des réserves forestières.

Article 2 : la présente autorisation est délivrée pour le 23 mai 2018.

A Gap,
le 15 mai 2018.

Le Directeur du Parc national des Ecrins,

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr